

Par dépôt électronique¹ et courriel seulement

Le 12 novembre 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation des Normes de conduite de Transport
Votre dossier : R-4162-2021
Notre dossier : R062095 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), en suivi de la décision D-2021-139 du 2 novembre 2021², dépose les documents demandés ainsi qu'une liste des pièces révisée dans le dossier mentionné en objet.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Me Yves Fréchette
/jg

p.j.

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

² Décision D-2021-139 du 2 novembre 2021 :

Le 12 novembre 2021, à 12 h	Date limite pour le dépôt i) des Codes de conduite visés par la Demande, ii) des organigrammes visés par le paragraphe 57 de la présente décision et iii) du rapport Guidehouse en français
-----------------------------	---